



LE DIRECTEUR GENERAL

0004

N/Réf. : ...../CHPH/DG/kam

Abidjan, le 02 MAI 2023

## COMMUNIQUE

### A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES SITES D'EMPOTAGE DE FONDS DE TASSE D'HEVEA

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile porte à la connaissance des responsables des sites d'empotage des fonds de tasse d'hévée au titre de la campagne 2023, qu'en application des articles 5 et 6 de la loi n° 2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les sites d'empotage sont soumis à la délivrance d'agrément par le Conseil Hévée-Palmier à Huile.

A cet effet, le Conseil Hévée-Palmier à Huile lance un Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des sites d'empotage à agréer. Le dossier de consultation peut être retiré, contre le paiement de la somme de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, auprès du Guichet Unique du Conseil Hévée-Palmier à Huile sis à Abidjan, dans les locaux du bureau annexe des II Plateaux les Vallons, Cité Lemania (ex-FER-PALMIER).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **16 mai 2023 à 16h30 GMT**.

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Monsieur COULIBALY ADAMA** au **05 85 70 82 72**.

